
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 JANVIER 1884.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT.

Tableau VIII : Ministère des Travaux publics ⁽¹⁾,

AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 17 janvier 1884.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser d'urgence un amendement au projet de Budget de l'exercice 1884, actuellement en discussion.

Cet amendement concerne le tableau VIII (Ministère des Travaux publics).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(1) Budget, n° 102, p. 47 (session de 1882-1883).
Amendements du Gouvernement, n° 3, p. 43.
Rapport, n° 32.

NOTE.

La section centrale du Budget général de l'État, pour l'exercice 1884, a fait remarquer avec raison (*Document parlementaire* n° 26, page 23) que la faculté de transfert des allocations concernant le personnel doit être autorisée par la loi du Budget et être inscrite, par conséquent, non pas au tableau des développements, sur lequel les Chambres ne statuent pas, mais au tableau annexé à la loi du Budget et faisant partie intégrante de celle-ci.

C'est par suite d'une simple omission involontaire que, pour le tableau n° VIII (voir le projet du Budget, p. 47) contenant les dépenses du Ministère des Travaux publics, ce principe n'a pas été observé.

Afin de rendre la faculté de transfert opérante, il y a lieu d'insérer l'autorisation du transfert au tableau annexé à la loi du Budget. — Le maintien de ce transfert est rendu plus nécessaire aujourd'hui au Département des Travaux publics, par les réformes introduites et à réaliser encore dans l'organisation des divers services.

A ce point de vue, il est indispensable, tout au moins pour 1884, de comprendre l'article 2 (traitements de l'administration centrale) parmi ceux entre lesquels les transferts devront être autorisés, et ce, en vue d'apporter des simplifications dans le travail administratif et de réaliser en même temps de nouvelles économies. Ce n'est que dans un certain temps qu'il sera possible de fixer exactement la somme des transferts à opérer.

D'après ce qui précède, il convient d'ajouter :

1° Après l'article 6 du tableau-loi, n° VIII, reproduit comme annexe au n° 52 du document de la Chambre, la note ci-après (p. 79) : « Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service. »

2° Après l'article 44 (page 81 du même tableau) la note suivante : « Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront, etc.; le reste comme ci-dessus. »

Ci-joint un tableau portant les modifications à l'encre rouge.

ANNEXE B.

TABLEAU VIII.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	•	352,350 •
2	— des fonctionnaires et employés	167,850 »	•	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	9,500 »	•	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	59,000 »	•	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	85,000 »	•	
6	Honoraires des avocats du Département (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	50,000 »	•	
CHAPITRE II.				
CHEMINS DE FER.				
SECTION 1^{re}. — Services communs.				
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	568,015 »	•	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	186,420 »	•	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	1,156,000 »	•	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.	40,000 »	•	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.	52,000 »	•	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	6,000 »	•	
SECTION 2. — Voies et travaux.				
15	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,425,690 »	•	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	9,847,000 »	•	
	REPORTER. . . fr.	13,612,375 »	•	352,350 •

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	13,612,375 »	»	352,350 »
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,342,100 »	»	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,072,795 »	»	
	SECTION 3. — Traction et matériel.			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,496,870 »	»	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	10,951,500 »	»	
19	Primes d'économie et de régularité.	547,800 »	»	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	6,602,000 »	»	76,340,545 »
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	14,461,200 »	»	
	SECTION 4. — Transports.			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	8,870,490 »	»	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux.	5,097,875 »	»	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois	390,000 »	»	
25	Frais d'exploitation	2,121,000 »	»	
26	Gamionnage	1,900,000 »	»	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000 »	»	
28	Redevances aux compagnies	30,000 »	»	
	SECTION 5. — Contrôle des recettes.			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,884,770 »	»	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	82,120 »	»	
	CHAPITRE III.			
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1^{re}. — Services communs.			
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	83,684 »	»	
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	94,590 »	»	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422 »	»	
	A REPORTER. fr.	76,042,591 »	»	76,692,895 »

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	76,042,501	•	75,892,895 •
	SECTION 2. — Postes.			
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	3,144,818	•	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	3,022,129	•	
36	Transport des dépêches.	548,540	•	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>).	715,000	•	
38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>).	10,000	•	12,559,265 •
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	780,820	•	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250	•	
	SECTION 3. — Télégraphes.			
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,003,561	•	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	1,000,500	•	
45	Entretien	574,551	•	
44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (<i>Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres suivant les besoins du service.</i>)	1,000	•	
	CHAPITRE IV.			
	MARINE.			
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	867,588	•	
46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	182,800	•	5,476,245 •
47	Remises. (<i>Crédit non limitatif</i>).	1,400,000	•	
48	Subsides.	56,155	•	
49	Traction et matériel.	969,904	•	
	CHAPITRE V.			
	COMITÉ DU CONTENTIEUX.			
50	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000	•	5,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	91,755,405	•	91,755,405 •

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	91,733,405 .	•	91,733,405 .
	CHAPITRE VI.			
51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	•	67,000 .	67,000 .
	CHAPITRE VII.			
52	Pensions premier terme	22,200 .	•	22,200 .
	CHAPITRE VIII.			
53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	29,325 .	•	29,325 .
	CHAPITRE IX.			
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 .	•	15,750 .
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . . . fr.	91,800,680 .	67,000 .	91,867,680 .